

## Communiqué de presse

### Partenariat du Réseau des trois villes avec l'Etat

#### Une douzaine de mesures à concrétiser

Conduites de 2007 à 2008, les négociations entre l'Etat de Neuchâtel et le Réseau des trois villes (Neuchâtel, Le Locle, La Chaux-de-Fonds) ont abouti, dans le cadre du contrat d'agglomération signé en avril 2008, à une douzaine de mesures qu'il s'agit maintenant de concrétiser. Les Conseils généraux de ces trois villes siègeront ensemble le 3 mars à Neuchâtel pour avaliser le rapport présentant ces mesures. Il est notamment question de localisation des infrastructures cantonales entre les villes et d'interventions dans des domaines liés à la culture (musées, bibliothèques, arts de la scène), à la mobilité (cadences des trains, politiques de stationnement et gratuité occasionnelle des transports publics) et à l'aménagement du territoire (création d'une agence de développement).

Le rapport qui sera soumis aux trois Conseils généraux réunis de Neuchâtel, Le Locle et La Chaux-de-Fonds, mardi 3 mars à 20h15 à l'aula des Jeunes-Rives à Neuchâtel, ne manque pas d'envergure.

Pour l'essentiel, il présente le contrat d'agglomération que les trois Villes ont signé avec l'Etat dans le cadre de l'association RUN (Réseau urbain neuchâtelois), dont le Réseau des trois villes, actuellement présidé par le conseiller communal de Neuchâtel Pascal Sandoz, est l'une des composantes.

L'Etat et le Réseau des trois villes ont convenu de deux mesures générales d'envergure. Il s'agit d'une part d'une étude à réaliser pour définir les critères de répartition des compétences entre les trois villes et l'Etat, et l'engagement des partenaires à mettre en place une stratégie de répartition des infrastructures cantonales existantes ou à créer. Le rapport énumère d'autre part un certain nombre d'options dans les domaines de la culture, de la mobilité et de l'aménagement du territoire. Dans le détail, ces mesures sont les suivantes :

- **Culture** : création d'un portail internet dédié à la culture, redéfinition des missions attribuées aux musées des trois villes, création d'une bibliothèque multisite d'importance cantonale, mise à disposition de locaux pour les artistes indépendants et création d'un centre régional des arts de la scène.
- **Mobilité** : mise en place de la cadence ferroviaire à la demi-heure, renforcement de la capacité des liaisons entre Le Locle, La Chaux-de-Fonds

et Neuchâtel aux heures de pointe, stratégie de promotion des plans de mobilité dans les entreprises, coordination des politiques de stationnement, création d'une communauté tarifaire intégrale et gratuité des transports publics ou arrangements forfaitaires lors d'événements culturels ou sportifs.

- **Aménagement du territoire** : création d'une agence de développement et création d'un guichet foncier unique sur Internet.

Pour la plupart de ces mesures, les modalités de mise en œuvre et les coûts devront être évalués ou précisés pour être répartis ensuite entre les partenaires.

Les options déjà définies, comme celles qui doivent l'être encore, sont en cours de travail dans six commissions (institutions, mobilité et urbanisme, culture, sports, sécurité et économie) où siègent tous les membres des trois exécutifs. C'est une manière d'assurer une meilleure coordination des différents projets et de faire en sorte que le RUN soit désormais « l'affaire de tous ».

Plus généralement, ce rapport énumère les outils nécessaires pour développer la collaboration entre ces quatre partenaires et renforcer le rayonnement de l'agglomération neuchâteloise. Il trace en outre une synthèse de tout le projet RUN (Réseau urbain neuchâtelois), stratégie neuchâteloise pour développer l'ensemble du canton (villes et régions) en intégrant la politique des agglomérations, surtout dans le cadre du Réseau des trois villes, et la politique régionale de la Confédération.

Soumettant ce rapport à l'approbation des législatifs, le Réseau des trois villes estime notamment que l'actuelle situation économique devrait inciter à renforcer les collaborations et les synergies entre les villes pour qu'elles puissent se positionner en agglomération et continuer de se développer.

*La Chaux-de-Fonds, le 12 février 2009*

*Pour d'éventuelles précisions, Rémy Gogniat, chargé de communication de la Ville de La Chaux-de-Fonds ([www.chaux-de-fonds.ch](http://www.chaux-de-fonds.ch) | 032 967 62 08), mettra les journalistes en relation avec les autorités concernées des trois Villes. Le Président de l'association, Pascal Sandoz, peut être directement contacté au 032 717 72 00.*